

PRIME COVID-19 : LES CHIFFRES

Melun, le 23 juillet

Non sans mal, la Direction a enfin tenu ses engagements du 25 juin dernier, à savoir, communiquer aux organisations syndicales les statistiques du versement de la prime Covid-19. Après nos nombreuses relances (à 4 reprises depuis le 5 juin), la Direction vient de nous fournir les chiffres ainsi que les critères retenus pour les bénéficiaires. Le surcroît de travail significatif, les sujétions exceptionnelles, une mobilisation et un engagement particulier durant la période ont été les principaux critères retenus pour les primés.

Répartition par grade

Catégorie	Prime de 300 €	Prime de 1 000 €	Total
A+ (AFiPA, Idiv, IP...)	40	15	55
	Soit 41 % de la catégorie	Soit 15 % de la catégorie	Soit 56 % de la catégorie
A	47	29	76
	Soit 18 % de la catégorie	Soit 11 % de la catégorie	Soit 29 % de la catégorie
B	164	31	195
	Soit 25 % de la catégorie	Soit 5 % de la catégorie	Soit 30 % de la catégorie
C	70	12	82
	Soit 15 % de la catégorie	Soit 3 % de la catégorie	Soit 18 % de la catégorie
Total	321	87	408
	Soit 22 % de l'effectif de la DDFiP	Soit 6 % de l'effectif de la DDFiP	Soit 28 % de l'effectif de la DDFiP

La Direction nous a indiqué exclure les AGFIP et AFIP du dispositif

Répartition par structure

Structures	Prime de 300 €	Prime de 1 000 €	Total
Contrôle (BDV-PCE-PCR)	22	0	22
DIRECTION	60	20	80
SIP	76	21	97
SIE	42	16	58
SPL	86	23	109
SPF	29	6	35
Gestion site+ Berkanis	6	1	7
Total	321	87	408

D'après les critères imposés par la DG, 437 agent·es pouvaient recevoir la prime (30 % de 1458 agent·es) mais ce sont 408 agent·es soit 28 % de primés sur la DDFiP 77. La Direction a donc estimé que seulement 408 agent·es étaient méritant·es sur la période et pas un de plus.

Solitaires Finances Publiques est depuis le début opposé à cette prime qui est injuste et crée de nombreuses tensions entre collègues.

Pour Solitaires Finances Publiques, les agent·es n'ont pas besoin d'une prime, mais d'une revalorisation de leur rémunération. Pour autant, les bénéficiaires n'ont pas à refuser ce versement. Et celles et ceux qui ne l'ont pas eu, ont raison de ressentir l'injustice qui leur est faite.

N'hésitez pas à envoyer une demande d'explication au Pôle Pilotage et Ressources : ddfip77.pilotageressources@dgfip.finances.gouv.fr.

Si vous avez des questions, vous pouvez nous contacter par
mail : solidairesfinancespubliques.ddfip77@dgfip.finances.gouv.fr
Par téléphone : 06.14.26.81.75 ou 06.58.63.21.24

Notre site local : <https://sections.solidairesfinancespubliques.info/770/>